



PHOTO AERIENNE : *L'EUROPE VU DU CIEL*

DECEMBRE

2020

JOURNAL

DE

VALBOIS

N°31

Informations

Panneau Pocket

Document ancien

INFO GENDARMERIE

Compte-rendu

Du

Conseil Municipal du
23 novembre 2020

MAIRIE

DE

VALBOIS

20 , rue des Fontaines

55300

VALBOIS

03 29 89 09 38

Valbois-meuse.fr

Ouverture du secrétariat :

Mardi de 14 h à 18 h

Panneau Pocket



SOYEZ
**ALERTÉ
PRÉVENU
INFORMÉ**

PANNEAUPOCKET
Informe et Alerte les habitants

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie s'est équipée de l'application PanneauPocket.

Les événements locaux, l'actualité de la Commune, les informations de coupures réseaux, alertes météo sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

L'APPLI MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE

Panneau Pocket est désormais accessible depuis votre ordinateur :

1 - Tapez : app.panneaupocket.com

Dans la barre de recherche de votre navigateur internet (Attention n'insérez pas de « www. » avant App.panneaupocket.com dans votre barre de recherche car vous ne pourrez pas trouver le site)

2 - Recherchez une commune, un code postal ou un département ou baladez-vous sur la carte de France

3 - Choisissez votre commune

4 - Faites défiler les panneaux

Dites-le autour de vous et faites passer les messages à ceux qui n'ont pas de smartphone , de tablette ou d'ordinateur

Nos panneaux d'alertes et d'informations sont également visibles en temps réel sur le site internet de la Mairie :

<http://www.valbois-meuse.fr>

Petit clin d'œil au passé

Il y a 60 ans

SOUS-PREFECTURE
- 5 JAN 1961
de COMMERCY (Meuse)

Extrait du registre
des arrêtés du Maire
soumis au visa de Monsieur le Sous-Prefet.

Nettoyage des caniveaux

Pour assurer la sécurité et la salubrité du village, le Maire informe ses administrés que les propriétaires d'immeubles, bâtis ou non, seront tenus de nettoyer les caniveaux deux fois par an en face leurs propriétés, y aboutissant ou non.

En cas de non exécution, vingt jours après l'ordre donné, ce travail sera fait par la Commune à leur compte; le Receveur Municipal en assurera le recouvrement.

Le présent arrêté entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier mil neuf cent soixante et un.

Varvinay le 26 décembre 1960.

Vu et donné récépissé
Commercy, le -5. JAN. 1961
Le Sous-Prefet,



le Maire:

J. Esje

Démarchages frauduleux !!!



Récemment, dans le nord meusien, une pollution a entraîné la mort d'une centaine de truitelles. La raison, des démarcheurs peu scrupuleux utilisant des produits nocifs.

Nettoyage de toitures, de façades, la période estivale est propice aux démarchages en tout genre qui ne sont pas sans risque :

Pour l'environnement : le produit de nettoyage utilisé est de l'eau de javel très concentrée, quelques fois parfumée pour éviter les soupçons. Elle ruisselle et peut se retrouver, comme dans le cas évoqué ci-dessus, dans un petit cours d'eau, sans grand débit, entraînant la mort de poissons.



Pour votre maison : l'utilisation d'eau de javel dégrade et rend perméables les supports traités, tels que les tuiles et la pierre. A terme, c'est l'étanchéité de votre habitation qui est menacée.



Pour votre budget : rodé à ce genre d'exercice, le démarcheur n'hésitera pas à vous facturer l'essai qu'il vous aura imposé. La note risque également d'être salée, avec un règlement en espèce de préférence. Bien souvent la société n'est pas enregistrée et quand elle l'est, l'activité déclarée est le commerce ambulancier. Difficile dans ces conditions d'obtenir réparation (escroquerie, abus de faiblesse...).

Alors pour éviter les mauvaises surprises, la Gendarmerie de la Meuse vous recommande :

- ✓ de **n'accepter aucune démonstration** de produit ;
- ✓ de vérifier et **d'identifier votre interlocuteur** (l'enregistrement de la société, numéro de siret, lieu du siège, activité déclarée, notez le numéro de plaque d'immatriculation...);
- ✓ de demander **un devis avant toute chose** et de le comparer ;
- ✓ de faire preuve de **vigilance** ;
- ✓ de ne pas hésiter, en cas de doute, **à contacter nos services** par le biais du **17** (notamment si le démarcheur se montre insistant).

Pour toute urgence composez le 17
(ne pas répondre à ce présent message de prévention)



Les délits d'appropriation en hausse

A l'approche des fêtes de fin d'année, et bien que l'activité économique tourne au ralenti, le délinquant ne connaît pas de crise... Il développe quotidiennement de nouvelles méthodes pour contourner les systèmes que développent les entreprises pour se protéger.

Actuellement, les voleurs profitent du confinement pour commettre divers vols, notamment de carburant, tant au préjudice de particuliers que des entreprises. Depuis plusieurs semaines, des vols de fret sont commis au préjudice d'entreprises de transport, en particulier sur les aires de repos situées en bordure des grands axes routiers du département.

Opportunistes, ils éventrent les bâches des ensembles routiers pour repérer des chargements de valeur et n'hésitent pas à prendre tous les risques pour échapper aux forces de l'ordre.

La gendarmerie de la Meuse vous adresse ces quelques conseils afin de prévenir ces actes, toujours synonymes de pertes d'argent et de temps.

✓ Des mesures organisationnelles et humaines :

Un stationnement sécuritaire :

- discret et distant de l'axe routier obligeant le délinquant à s'exposer ;
- rendre l'accès au réservoir difficilement accessible (engins stationnés côte à côte, stationnement le long d'un mur...) ;
- préférez une zone éclairée ou la place du village le plus proche ;
- Dans la mesure du possible, optez pour un plein de carburant le matin et non le soir.



✓ Des moyens techniques :

- crépine anti-siphonnage ;
- bouchon anti-vol ;
- jauge connectée : La sonde se compose d'un capteur de pression, qui vient remplacer le bouchon de vidange, relié à un boîtier connecté alimenté par la batterie de l'engin. En cas de vol de carburant ou de dégradation du dispositif, une alarme se déclenche et vous informe par l'envoi en temps réel de messages d'alerte (SMS ou email).



Pour toute urgence composez le 17
(ne pas répondre à ce présent message de prévention)

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

Présents : MARCUS Martine, MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe, HAZARD Guy, DUVAL Alain, VILLEMIN Thibaut

Absent excusé : MALJEAN Claudy

M. MALJEAN Claudy a donné procuration à Mme MARCUS Martine

Secrétaire de séance : NICOLAS Christophe

Convocation : 17/11/2020

Affichage : 27/11/2020

N° 31-2020 : Destination coupes de bois 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, conformément à l'aménagement de la forêt communale, demande l'inscription à l'état d'assiette et le martelage des coupes suivantes :

Parcelles n° : 25 – 33 et produits accidentels dans diverses parcelles

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- La vente sur pied des parcelles : 25 et 33
- La délivrance pour l'affouage du taillis, des petites grumes, des arbres de qualité chauffage et éventuellement des houppiers des parcelles : (Produits accidentels dans diverses parcelles)

Conformément aux articles L 243-1 et L 243-2 du Code Forestier, le conseil municipal :

- Décide que l'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants :

M.MARCUS Hubert

M. MALJEAN Claudy

M. VILLEMIN Thibaut

Et fixe :

- le mode de partage par feu
- le délai d'abattage au 30/04/2021
- le délai de vidange au 30/09/2021
-

N° 32-2020 : Travaux logement communal de Varvinay

Le Conseil Municipal considérant la vétusté de la porte d'entrée du logement communal de Varvinay décide de procéder à son remplacement par la pose d'une porte en PVC blanc comprenant une partie fixe à droite et un panneau isolé pour la finition imposte ainsi que la pose de 3 volets roulants électriques.

Après étude des offres :

- Entreprise MD Fenêtres pour un montant HT de 3 594.80 €
- Entreprise HAXEL pour un montant HT de 3 153.70 €

Le Conseil Municipal par 7 voix pour, et compte tenu du sérieux de l'entreprise MD Fenêtres au vu d'autres travaux de menuiserie déjà réalisés pour la commune, décide de confier les travaux (fourniture et pose) à l'entreprise MD Fenêtres pour un montant HT de 3 594.80 €

INFORMATIONS DIVERSES

- Transfert compétence PLUi à CODECOM, reporté en juillet 2021
- Proposition d'assistance technique du Département à la gestion patrimoniale et ouvrages d'art , le conseil municipal n'est pas favorable à cette prestation.